



SYNDICAT du SOUTIEN SCOLAIRE  
Chemin-du-Roy (CSN)

946, rue Saint-Paul, Trois-Rivières (Québec) G9A 1J3  
Téléphone : (819) 373-5473 Télécopie : (819) 373-2486  
Courrier interne : École Saint-Paul  
Site internet : [www.soutienduroy.ca](http://www.soutienduroy.ca)  
Courrier électronique : [soutiencsn@csduloy.qc.ca](mailto:soutiencsn@csduloy.qc.ca)

# **INFO-NÉGO**

## **L'EMPLOYEUR BRISE LA TABLE**

Le 9 mai dernier avait lieu notre 7<sup>e</sup> rencontre de négociation en vue du renouvellement des ententes locales. Seulement 30 minutes après le début de la rencontre, l'employeur a signifié au comité de négociation qu'il mettait fin aux négociations. Questionné à savoir ce qu'il adviendrait des ententes locales déjà existantes, l'employeur a ajouté qu'il ne s'était pas positionné à savoir s'il les renouvelait ou non. Par contre, concernant nos demandes déjà réglées dans la négociation en cours, l'employeur se ravise, ce qui signifie un rejet total des demandes syndicales votées à la dernière assemblée générale.

Il est important de préciser que ce n'est pas le syndicat qui maintient des demandes excessives ou farfelues. C'est plutôt l'employeur qui est prêt à tout pour forcer la main du syndicat à accepter ses demandes, dont une qui affecterait grandement les affichages de postes dans le secteur général. En effet, l'employeur vise à empêcher les affichages de tout poste vacant après le 1<sup>er</sup> septembre. Imaginez, cela signifie qu'il pourrait combler tous ces postes devenus vacants sans l'offrir aux personnes régulières. Il s'agit d'un manque considérable de reconnaissance envers l'ancienneté des membres du personnel de soutien.

Quelle sera la suite? Sachez que votre comité de négociation demeure disponible si l'employeur désire se rasseoir à la table et poursuivre les négociations. Néanmoins, il est important de vous informer de ce qu'il adviendrait si l'employeur refuse de signer une prolongation des ententes locales actuelles prenant échéance au 30 juin prochain. Le retour à l'application stricte de la convention collective signifie la fin des ententes particulières relatives aux mouvements de personnels et aux séances d'affectation, ayant des répercussions sur les attributions de postes dans tous les secteurs, et ce, dès cet été.

Le comité de négociation

Gabrielle Messier, Pascale Dufresne, Odette Brûlé et Jérémie Gagnon

## **Nos demandes locales ... on les soutient**